

Charte de la Boutique de Sciences en Nord-Pas de Calais

Raison d'être

La question des relations entre les sciences et la société se pose aujourd'hui de façon cruciale. D'une part, le souhait d'une meilleure maîtrise des sciences et technologies pour un monde socialement et écologiquement plus juste amène la société civile à avoir ses propres besoins en matière de recherche, sans pouvoir toujours les satisfaire, faute d'accès aux connaissances scientifiques et aux moyens de recherches. D'autre part, la nouvelle loi de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de juillet 2013 fait apparaître clairement le thème « Sciences-Société » comme une nouvelle mission des personnels de recherche.

Les Boutiques de Sciences s'avèrent très pertinentes pour rapprocher le milieu de la recherche et la société civile. Grâce à des projets de recherche partenariale, les Boutiques de Sciences permettent de répondre à des questions posées par des collectifs de citoyens qui ne trouvent pas de réponses par d'autres dispositifs, et sont dès lors un outil démocratique dans la production des connaissances scientifiques. Les Boutiques de Sciences sont garantes de la déontologie et de l'éthique de la recherche participative pour :

- la co-construction des savoirs, des projets ;
- le respect de l'équité entre acteurs, l'égalité de dignité ;
- la reconnaissance de la capacité des acteurs de la société civile à apporter leur expertise ;
- la reconnaissance mutuelle des savoirs ;
- la mise en commun des résultats.

La Boutique de Sciences en Nord-Pas de Calais est soutenue et financée par des institutions publiques. Elle est indépendante et gouvernée par un Conseil Scientifique et d'Orientation pluridisciplinaire et pluri acteurs. En ce sens, elle représente les intérêts de tous les acteurs susceptibles de s'y intégrer.

Missions

Sans but lucratif, la Boutique de Sciences en Nord-Pas de Calais a pour mission de faciliter l'accès à la recherche pour des structures de la société civile. Elle met en relation les demandeurs qui ont une visée d'intérêt général (collectifs de citoyens, associations, établissements scolaires, conseils de quartier,...) et les chercheurs (universitaires, enseignants-chercheurs, étudiants,...). Son rôle est de :

- susciter la demande : accueillir et informer les associations, les chercheurs, les institutions sur les objectifs, les valeurs, les principes de la Boutique de Sciences ;
- former et accompagner les partenaires pour faciliter la compréhension mutuelle et bâtir des projets de recherche en fonction des attentes et objectifs de chacun ;
- favoriser la recherche participative et promouvoir la co-construction des savoirs dans un esprit de coopération, d'équité et de respect entre partenaires ;
- contribuer à la reconnaissance mutuelle des savoirs et notamment à la reconnaissance de la capacité des acteurs de la société civile à faire des expertises ;
- contribuer à l'enrichissement de la recherche par la synthèse (via des recherches bibliographiques) et/ou la production de nouvelles connaissances scientifiques (via des recherches nécessitant plus de moyens et/ou de techniques) ;
- veiller à la vulgarisation des résultats scientifiques et à leur diffusion au grand public y compris lors d'événements publics où tous les acteurs sont conviés ;
- veiller au respect des objectifs et au bon déroulement du processus de recherche.

Partenaires

Trois types d'acteurs :

- les demandeurs qui ont une visée d'intérêt général : collectifs d'habitants, de citoyens, associations, conseils de quartier, lycées de la région Nord-Pas de Calais, ... ;
- les membres de la Boutique de Sciences : salariés, membres du bureau et du Conseil Scientifique et d'Orientation ;
- les chercheurs : universitaires, enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs et étudiants, ...

Déroulement de la collaboration

- a) La Boutique de Sciences reçoit les demandes et définit avec les demandeurs l'objet et les objectifs de la recherche. La Boutique de Sciences aide ainsi les demandeurs à traduire les questions générales en un thème suscitant une démarche scientifique ;
- b) La Boutique de Sciences sélectionne les demandes en fonction de cinq critères :
 1. l'intérêt général porté par la question ;
 2. l'incapacité pour le demandeur à financer une recherche par ses propres moyens ou à trouver une réponse à sa question par le biais d'autres dispositifs (ex : programme Chercheurs-Citoyens) ;
 3. l'utilisation non commerciale des résultats ;
 4. la capacité d'accueil et d'accompagnement des étudiants ou chercheurs par les demandeurs ;
 5. la capacité du demandeur à utiliser les résultats (évaluation et/ou réorientation de ses actions, diffusion des résultats dans son réseau,...).
- c) La Boutique de Sciences se réserve le droit de regrouper plusieurs demandes ou de refuser une demande. Dans tous les cas, elle en explicite les raisons au(x) demandeur(s). Afin de remplir ses missions, la Boutique de Sciences en Nord-Pas de Calais s'appuie sur un Comité Scientifique et d'Orientation représentant les différents partenaires pour garantir l'indépendance de ses choix ;
- d) La Boutique de Sciences, qui n'entreprend pas elle-même la recherche, diffuse les demandes sélectionnées auprès des chercheurs ;
- e) La Boutique de Sciences organise une première rencontre entre le demandeur et le chercheur qui décident ou non de collaborer ;
- f) En effet, une bonne communication et collaboration entre le demandeur et le chercheur sont essentielles car elles conditionnent fortement l'aboutissement du projet. De manière générale, le demandeur renseigne le chercheur et l'accompagne sur le terrain, tandis que ce dernier s'engage à fournir d'éventuelles explications au demandeur concernant la méthodologie de recherche adoptée ;
- g) La Boutique de Sciences formalise l'engagement des différents partenaires (rôles et attentes de chacun) dans une (ou plusieurs) convention(s) élaborées conjointement ;
- h) La Boutique de Sciences accompagne les demandeurs et les chercheurs et assure toutes les étapes du processus de médiation entre les partenaires, coordonne les moyens humains et financiers et fournit éventuellement des outils d'accompagnement (formation,...) ;
- i) A l'issue d'une recherche menée dans le cadre de la Boutique de Sciences, le chercheur s'engage à fournir un rapport -validé par le Conseil Scientifique- à l'intention du demandeur auquel il est remis ;
- j) Le rapport est archivé par la Boutique de Sciences et diffusé sous licence libre.